



Le Fonds social européen plus (FSE+) après 2020
L'impact positif de l'aide alimentaire et l'assistance matérielle de base pour soutenir
les plus démunis en Europe
Bruxelles, le 5 Novembre 2018

Le 30 mai 2018, la Commission européenne a publié sa proposition de Fonds social européen plus (FSE+) dans le le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027. Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne en débattent actuellement. La Commission européenne propose de fusionner dans le FSE+ cinq fonds¹, parmi lesquels le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Le FSE+ vise à améliorer les synergies et la cohérence avec les autres fonds qui investissent dans le développement du capital humain avec un budget de 100 milliards EUR en gestion conjointe avec les Etats membres. De ce montant, 2% iront à l'aide alimentaire et/ou l'assistance matérielle de base. Ce sont deux milliards de moins que dans l'actuelle période budgétaire. De l'avis général, le FEAD a prouvé son efficacité pour soulager les privations alimentaire et matérielle tout en contribuant à l'inclusion sociale et à l'atteinte des objectifs de l'Union européenne et des Etats membres pour réduire la pauvreté².

La European Food Banks Federation (FEBA) accueille favorablement le nouveau FSE+ et soutient l'idée d'unifier tous les fonds de politique sociale. Toutefois, **considérant l'actuel niveau de pauvreté et de faim en Europe, la FEBA s'inquiète de la diminution des fonds alloués à l'aide alimentaire et/ou l'assistance matérielle de base.** La FEBA rappelle **le rôle important du FEAD lors de la présente période budgétaire: ce fonds aide efficacement les Banques Alimentaires à atteindre les objectifs³ qu'elles partagent avec d'autres organisations de la société civile pour soulager la faim et donner de l'aide aux personnes les plus démunies.**

La FEBA est convaincue que le Parlement européen entendra les préoccupations des parties prenantes et de la société civile et qu'il améliorera la nouvelle approche intégrée que le nouveau FSE+ propose.

Considérant ceci, la FEBA formule cinq recommandations:

1. De notre point de vue **les Etats membres devraient consacrer au moins 4% de leurs fonds FSE+ en gestion partagée pour traiter le problème de la privation alimentaire et**

¹ FSE+ regroupera le Fonds social européen (FSE), l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), le Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), et le Programme Santé de l'Union.

² Cf Commission européenne, , [FEAD Mid-Term evaluation. Report on the Open Public Consultation](#), VC/2016/0664, novembre 2017.

³ *Ibid.*



matérielle. Sachant qu'en 2017, 7,5% de la population UE-28 sont en état de privation sévère, les ressources consacrées au soulagement de la privation alimentaire et matérielle devraient au moins être maintenues, en termes réels, à un niveau suffisant pour la prochaine période budgétaire et au moins au même niveau que celui de la période de programmation budgétaire actuelle 2014-2020.

2. Nous en appelons à une **collaboration renforcée entre les Etats membres, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile dans la planification et la mise en oeuvre du FSE+ en gestion partagée** (*Article 8 paragraphe 1*) pour tirer le meilleur parti de l'engagement, de l'expérience et de l'expertise des partenaires sociaux et des organisations de la société civile dans l'inclusion sociale, professionnelle et éducative.
3. **Nous estimons que les Etats membres doivent réserver une partie des fonds FSE+ en gestion partagée au renforcement des capacités des programmes de formation pour les partenaires sociaux et les organisations de la société civile** (*Article 8 paragraphe 2*). En effet, les organisations de la société civile manquent de moyens pour renforcer les capacités leurs nombreux volontaires à offrir de l'assistance.
4. A notre avis, **l'usage de bons ou cartes à valoir électroniques pour l'aide alimentaire et/ou l'assistance matérielle de base est inappropriée et peut même accroître l'exclusion sociale des citoyens les plus démunis** (*Article 17 paragraphe 2 sous-paragraphe 2*).
 - Il fait fi du respect de la vie privée des personnes démunies, car ces bons ou cartes électroniques ou cartes devraient être nominatifs.
 - La prestation de mesures d'accompagnement de l'aide alimentaire et/ou l'assistance matérielle de base deviendrait impossible alors qu'il s'agit de la clé de voûte du dispositif du FEAD.
 - De plus, les enfants, nombreux parmi les personnes démunies, n'auraient pas accès à ces bons ou cartes électroniques et de ce fait perdraient tout accès à l'aide.
 - Nul ne peut garantir que ces bons ou cartes électroniques seront utilisés à bon escient.
 - Les distributeurs et détaillants devraient se soumettre à des audits.
 - Enfin, les distributeurs et détaillants débiteraient ces bons ou cartes électroniques au prix magasin, alors que la méthode actuelle d'appel d'offre permet d'obtenir davantage à meilleur prix pour le même argent public.

Pour ces raisons, nous demandons de retirer de la réglementation la mise à disposition de bons ou cartes électroniques ou de cartes et, en revanche, de renforcer la collaboration avec les partenaires sociaux et les organisations de la société civile.



5. **Rendre obligatoire la prestation de mesures d'accompagnement lors de la fourniture d'aide alimentaire et/ou d'assistance matérielle de base** car les deux, mises ensemble, sont un outil efficace qui facilitent l'inculcation sociale des personnes plus démunies.

La FEBA se présente



La European Food Banks Federation (FEBA) est l'association sans but lucratif qui regroupe et collabore avec 24 membres et 4 projets dans des pays européens. Depuis plus de 30 ans, la FEBA représente ses membres au niveau européen et international, soutient et renforce les Banques Alimentaires en Europe en leur proposant des formations, le partage de bonnes pratiques et de connaissances, développe des partenariats, et suscite la création de nouvelles Banques Alimentaires.

La FEBA rassemble 388 Banques Alimentaires engagées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et dans la fourniture d'aide alimentaire aux personnes démunies. Nos Banques Alimentaires fournissent 4,1 millions de repas par jour à 8,1 million de personnes démunies via 44.700 associations caritatives et grâce au professionnalisme de 23.000 collaborateurs dont 88% de bénévoles.

La FEBA redistribue les surplus alimentaires de la Distribution, des dons de particuliers, les aliments que procure le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et le programme de retrait de marché de fruits et légumes, ainsi que les produits alimentaires donnés lors de collectes alimentaires.

Contact FEBA

Angela Frigo, Secrétaire Générale

Email: secgen@eurofoodbank.org

Tél: + 32 (0)2 538 94 50



This publication has received financial support from the European Union Programme for Employment and Social Innovation "EaSI" (2014-2020). For further information, please consult the EaSI website. The information contained in this publication does not necessarily reflect the position or opinion of the European Commission